

# REPUBLIQUE DU BURUNDI



## CABINET DU PRESIDENT

### DECRET N° 100/050 DU 28 AVRIL 2022 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL POUR L'UNITE ET LA RECONCILIATION

---

#### LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Charte de l'Unité Nationale au Burundi adoptée par Référendum le 5 février 1991 ;

Vu la Loi Organique n°1/21 du 16 octobre 2017 portant Missions, Mandat, Organisation et Fonctionnement du Conseil National pour l'Unité Nationale et la Réconciliation ;

Vu la Loi n°1/017 du 01 décembre 2000 portant Adoption de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi ;

Vu les Accords de Cessez-le-feu ;

#### DECRETE :

**Article 1** : Est nommé Président du Conseil National pour l'Unité et la Réconciliation :

**Monsieur Olivier NKURUNZIZA.**

**Article 2** : Est nommé Vice-Président du Conseil National pour l'Unité et la Réconciliation :

**Bishop Seth NKESHIMANA.**

**Article 3** : Est nommée Secrétaire du Conseil National pour l'Unité et la Réconciliation :

**Madame Jeanine NIBIZI.**

**Article 4** : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

**Article 5** : Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 28 avril 2022

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Alain-Guillaume BUNYONI  
Général de Police.

